



**Dominique Théophile**  
Vice-Président du Sénat  
Sénateur de Guadeloupe

**Solanges Nadille**  
Sénatrice de Guadeloupe



**Olivier Serva**  
Député de Guadeloupe

Madame Élisabeth BORNE  
Première ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 22 décembre 2023

Madame la Première ministre,

Les représentants de la région et du département de Guadeloupe, les parlementaires, les maires et la présidente de la communauté de communes de Marie-Galante se sont réunis hier à Grand-Bourg de Marie-Galante pour évoquer, avec les représentants des associations de résidents et des acteurs économiques, la problématique de la desserte maritime de l'île.

Deux priorités ont été évoquées : l'augmentation du nombre de rotation – aujourd'hui limité à deux par jour – et l'imposition d'une obligation de service public (OSP) à l'instar de celles existant en Corse.

Cette seconde revendication fait l'objet, depuis plus de vingt ans, de nombreux travaux. La rentabilité d'un tel dispositif a ainsi été étudiée par le conseil régional de Guadeloupe. Un rapport récent de la délégation sénatoriale aux Outre-mer a également pointé du doigt sa pertinence.

Une action urgente de la part des pouvoirs publics – et en particulier de l'État – s'avère aujourd'hui nécessaire pour limiter les conséquences économiques, sanitaires et humaines d'un tel éloignement, et garantir le principe de continuité territoriale.

C'est dans cette perspective que nous sollicitons une rencontre qui pourrait se tenir dans le courant du mois de janvier, afin d'évoquer avec vous les conditions de la participation financière de l'État à la mise en œuvre d'une obligation de service public pour la desserte maritime de Marie-Galante, mais également des Saintes et de La Désirade.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Première ministre, l'expression de notre haute considération.

Dominique THEOPHILE  
Sénateur

Solanges NADILLE  
Sénatrice

Olivier SERVA  
Député